

# ENTENTE AVEC LES SOCIÉTÉS SUBVENTIONNAIRES

Cette année encore, l'Association de chirurgie vasculaire et endovasculaire du Québec vous offre l'opportunité de contribuer à la réalisation de son congrès annuel : Les entretiens vasculaires. Celui-ci se tiendra les 5 et 6 mai 2023 à l'hôtel Château Vaudreuil, situé au 21700 Route Transcanadienne, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P7.

En janvier 2016 un nouveau code d'éthique sous la **responsabilité** du Conseil Québécois de Développement Professionnel Continu des Médecins (CQDPCM) a vu le jour. Rappelons certaines définition et modifications en lien avec le financement des activités et la relation avec l'industrie.

## FINANCEMENT

La responsabilité des modalités de financement des activités de DPC revient au comité organisateur. Toute contribution, y compris celles provenant d'une source commerciale, doit être remise sous forme de subvention à visée éducative. Toute entente entre un subventionnaire et le comité organisateur doit être définie par contrat écrit.

## PLACEMENT PUBLICITAIRE

Le placement publicitaire est interdit dans le cadre de toutes les activités de DPC à l'intérieur des salles d'enseignement. Il ne doit donc pas y avoir de publicités d'un organisme commercial associé à un sujet, à un conférencier ou au matériel distribué.

Cependant, il est légitime, lors d'activités collectives, de remercier de façon appropriée les organismes subventionnaires.

## PROMOTION

Les renseignements fournis dans toute promotion d'une activité de formation doivent être exacts, objectifs et univoques. Les éléments utilisés ne doivent pas évoquer un produit ou un service commercial particulier ni être associés à du placement publicitaire.

## CADEAUX

Les cadeaux sont définis comme objet, argent, divertissement ou autre avantage financier offert à quelqu'un sans que rien ne soit exigé en contrepartie. Est considéré comme un cadeau tout matériel offert aux participants autre que celui dont se sert le comité organisateur et les personnes-ressources pour atteindre les objectifs d'apprentissage de l'activité de DPC. En somme, aucun cadeau ne peut être distribué lors d'activité de DPC.

## CONTRAT

Convention qui lie une ou plusieurs personnes envers une ou plusieurs autres afin de donner, de faire ou de ne pas faire quelque chose. Toute entente avec un agent subventionnaire doit être établi par contrat.

En accord avec le code d'éthique du CQDPCM, auquel notre association est compliant, votre contribution à notre activité de formation « Entretiens Vasculaires 2023 » peut se faire sous 2 formes, soit :

### 1. SUBVENTION À VISÉE ÉDUCATIVE

Une subvention à visée éducative est définie comme étant « un don, aide ou soutien qu'une organisation à but lucratif ou non accorde à une organisation médicale pour la réalisation d'un programme ou d'une activité de DPC ».

Cette aide, balisée par une lettre d'entente, peut prendre la forme d'argent (don monétaire sans retour ou obligation) ou de biens sans publicité. Par exemple, des documents destinés aux participants ou des services audiovisuels peuvent être considérés comme des biens. Par contre, aucun article promotionnel avec logo n'est permis sous cette catégorie et le comité organisateur de l'activité se réserve le droit de refuser toute subvention avec apparence de publicité ou promotion corporative.

Si vous désirez appliquer sous cette option, une entente décrivant la subvention à visée éducative sera rédigée et devra être signée avec l'accord des deux (2) parties.

## 2. LOCATION D'ESPACE POUR KIOSQUE

Selon le Code d'éthique du CQDPCM, les frais de location d'un kiosque dans le cadre d'une activité de DPC ne constituent pas une subvention à visée éducative, mais le paiement d'un service rendu par l'organisation médicale à une organisation tierce. Le tout vous permet donc de faire une démonstration de votre matériel médical commercial et d'échanger avec les participants à l'extérieur des aires pédagogiques dans une salle des exposants. Cette année, la salle des exposants (entrée du Pavillon) est adjacente à la salle de conférence (Pavillon). Elle sera accessible la veille du congrès pour le montage des kiosques.

Vous trouverez ici-bas le plan de visibilité ainsi qu'un formulaire d'avis d'intérêt de subvention ou location d'espace lors de notre activité de formation. À la suite de la réception de votre avis d'intérêt, un contrat formel vous sera retourné pour signature. Le formulaire ainsi que le plan de visibilité sont également accessibles en ligne sur notre site web [www.acveq.quebec](http://www.acveq.quebec).



## PLAN DE VISIBILITÉ ENTRETIENS VASCULAIRES 2023

### TYPE D'IMPLICATION FINANCIÈRE

En accord avec notre politique de relation avec l'industrie, aucun matériel publicitaire ne sera admissible dans les salles de formation. Votre implication sera soulignée par une affiche à l'entrée de l'accueil en caractères identiques, sans logo mais bien par catégories d'implication.

2017	SUBVENTION	FRAIS DE LOCATION DE KIOSQUE		
CATÉGORIES	visée éducative	classe or	classe argent	classe bronze
MONTANT	variable	\$ 10 000 + taxes	\$ 5 000 + taxes	\$ 3 000 + taxes
VISIBILITÉ	site internet affiche programme	site internet affiche programme	site internet affiche programme	site internet affiche programme
EXPOSANTS AU CONGRÈS	- de \$ 5 000 = 1 + de \$ 5 000 = 2	2	1	1
REPRÉSENTANTS AU SOUPER ASSOCIATIF	- de \$ 5 000 = aucun + de \$ 5 000 = illimités	illimités	illimités	aucun
ESPACE D'EXPOSITION	aucun	1 table	1 table	aucun



Association de chirurgie vasculaire  
et endovasculaire du Québec

# FORMULAIRE D'AVIS D'INTÉRÊT

## LES ENTRETIENS VASCULAIRES 2023 CONGRÈS ANNUEL DE L'ACVEQ

NOM DE L'ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

PERSONNE-RESSOURCE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : \_\_\_\_\_

	CHOIX DE CATÉGORIE D'IMPLICATION	NOMBRE DE BILLET POUR LE SOUPER DE L'ASSOCIATION*
	SUBVENTION À VISÉE ÉDUCATIVE*	
	OR 10 000 \$ + taxes = 11 497,50 \$	
	ARGENT 5 000 \$ + taxes = 5 748,75 \$	
	BRONZE 3 000 \$ + taxes = 3 449,25 \$	Pas de possibilité d'achat de billet pour le souper de l'association

ATTENTION ! Le nombre de représentant(s) aux Entretiens Vasculaires 2023 est limité au nombre indiqué dans la description du plan de visibilité.

\*L'achat de billet (150 \$ par personne) pour le souper de l'Association est réservé aux catégories Or et Argent de même qu'aux subventions à visée éducative de plus de 5 000 \$.

Prière de confirmer votre participation au plus tard le vendredi 10 mars 2023 à l'adresse courriel : [commanditaires@acveq.quebec](mailto:commanditaires@acveq.quebec).

Pour nous rejoindre, au besoin :

Courriel : [commanditaires@acveq.quebec](mailto:commanditaires@acveq.quebec)  
Téléphone : 514 716-3331



Association de chirurgie vasculaire  
et endovasculaire du Québec

# REGISTRATION FORM

## ANNUAL MEETING OF L'ACVEQ LES ENTRETIENS VASCULAIRES 2023

COMPANY NAME : \_\_\_\_\_

CONTACT NAME : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

CHOICE OF CATEGORY FOR THE COMMERCIAL EXHIBITION	NUMBER OF TICKET FOR DINNER ASSOCIATION*
EDUCATIONAL GRANT*	
GOLD 10 000\$ + taxes = 11 497.50\$	
SILVER 5 000\$ + taxes = 5 748.75\$	
BRONZE 3 000\$ + taxes = 3 449.25\$	No possibility to buy a ticket for the Association's dinner

WARNING! The number of representatives attending the 2017 Entretiens vasculaires and the President's Annual Dinner is strictly limited to the number indicated under the category's choice.

\*The purchase of a ticket (\$100 per person) for the Association's dinner is reserved for Gold and Silver categories as well as for educational grants over \$5,000.

Please confirm your participation before March 10, 2023 at this email: [commanditaires@acveq.quebec](mailto:commanditaires@acveq.quebec).

To reach us if necessary:

Email: [commanditaires@acveq.quebec](mailto:commanditaires@acveq.quebec)  
Telephone: 438.497.9121